

# Fiche de Données de Sécurité

**CATALYS**

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**NOM COMMERCIAL:** MULTIGEAR 80W90, 85W140 et 80W90T

**Numéro de produit :** 07-2316, 07-2317 et 07-2315

**Utilisation du produit:** Lubrifiant pour engrenage et différentiel

### Identification de l'entreprise

Crevier Lubrifiants Inc.  
2320 rue de la Métropole  
Longueuil, Québec J4G 1E6  
Canada

**En cas d'urgence, contacter Crevier Lubrifiants Inc au :**

**Tel : 1-800-363-0590**

**Numéro de téléphone d'urgence (CANUTEC): (613) 996-6666**

### Informations sur le produit

Informations sur le produit: 1-800-363-0590

Demandes de fiches signalétiques: 1-800-363-0590

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS:

Toxicité aquatique aiguë : Catégorie 3.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 3.

Dangers environnementaux: • Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412).

### CONSEILS DE PRUDENCE :

Prévention: • Éviter le rejet dans l'environnement (P273).

Élimination: • Éliminer le contenu/réceptacle en accord avec les règlements locaux/régionaux/internationaux applicables (P501).

AUTRES DANGERS: La chaleur peut libérer du sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) très toxique et inflammable. Ne pas tenter de sauvetage sans protection respiratoire à adduction d'air.

## SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ, % poids
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	Mélange	70 à 99 %
Sulfure d'oléfines	Confidentiel	1 à 5%
Ester de l'acide phosphorique, sel aminé	Mélange	0,5 à 1,5 %
Amines, tert-alkyl C12 à 14	68955-53-3	0,1 à 1,0 %

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients de la WHMIS sont fournies conformément aux exigences de la loi

canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

#### **SECTION 4 - PREMIERS SOINS**

**Œil:** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

**Peau:** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

**Ingestion:** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Ne pas faire vomir. À titre préventif, obtenir des avis médicaux.

**Inhalation:** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

#### **EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ**

**Œil:** Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

**Peau:** Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes.

**Ingestion:** Une ingestion ne devrait pas avoir d'effet adverse.

**Inhalation:** Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. Contiens de l'huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards atmosphériques dépassant les limites d'exposition aux gouttelettes d'huile minérale. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires. Le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris. Cependant, lors d'une exposition continue à une concentration élevée, le H<sub>2</sub>S peut annihiler le sens de l'odorat. Si l'odeur d'œufs pourris n'est plus perceptible, cela ne signifie pas nécessairement que la substance n'est plus présente. En faibles concentrations, le sulfure d'hydrogène cause une irritation des yeux, du nez et de la gorge. En concentrations modérées, peut causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées et des vomissements, de même qu'une toux et des difficultés respiratoires. En concentrations élevées, peut causer un état de choc, des convulsions, un coma et la mort. Après une exposition grave, les symptômes se manifestent généralement de façon immédiate.

Le NIOSH (institut américain de santé et sécurité au travail) considère que des concentrations atmosphériques de sulfure d'hydrogène dépassant 100 ppm présentent un danger immédiat pour la santé et la vie (IDLH).

#### **SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

**MOYENS D'EXTINCTION:** Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO<sub>2</sub>).

#### **PROTECTION DES POMPIERS:**

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en

feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

**Produits de combustion:** Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés.

## SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Mesures de protection:** Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.

**Gestion des déversements:** Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

**Déclaration:** Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Renseignements généraux sur la manutention:** Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

**Danger statique:** Une décharge électrostatique peut s'accumuler et créer un danger durant la manutention de ce produit. Pour minimiser ce risque, une mise à la masse ou à la terre pourrait être nécessaire, sans cependant garantir que cette précaution sera suffisante. Revoir toutes les opérations comportant un risque d'accumulation de charge électrostatique ou d'atmosphère inflammable (remplissage de réservoirs ou récipients, éclaboussures durant un remplissage, nettoyage d'un réservoir, échantillonnage, étalonnage, chargement commuté, filtrage, mélange, agitation, utilisation d'un camion-pompe, etc.) et prendre les mesures d'atténuation appropriées.

**Avertissements sur les récipients:** Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient, car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### GÉNÉRALITÉS:

Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 2), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle. Si les contrôles techniques et les méthodes de travail ne permettent pas d'éviter les risques d'exposition à des niveaux dangereux de cette substance, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions accompagnant l'équipement, puisque la protection n'est généralement valable que pour une durée limitée ou uniquement dans certaines circonstances.

## MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien aéré.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des yeux et du visage:** Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection cutanée:** Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : Néoprène, Caoutchouc nitrile, Silver Shield, Viton.

**Protection respiratoire:** Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise.

Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle s'appliquant aux brouillards d'huile. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre les concentrations mesurées de cette substance. Sur des respirateurs avec purification d'air, utiliser un filtre à particules en cartouche.

Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.

### Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Pays/ Agence	TWA	STEL	Plafond	Notation
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	ACGIH	5 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	--	--

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme Z94.4-2011 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.**

**Couleur:** Ambre

**État physique:** Liquide

**Odeur:** Odeur d'hydrocarbure

**pH:** Sans objet

**Tension de vapeur:** Non disponible

**Densité de vapeur (air = 1):** >1

**Point d'ébullition:** >315°C (599°F)

**Solubilité:** soluble dans les hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.

**Point de congélation:** Non applicable

**Point de fusion:** Non disponible

**Densité:** 1,0 < kg/L @ 15,6 °C (60,1°F)

**Masse volumique:** 0,880 à 0,905 kg/l @ 15°C (59°F)

**Viscosité:** 132 à 350 cSt @ 40°C (104°F)

**Taux d'évaporation:** Non disponible

**Seuil olfactif:** Non disponible

**coefficient de répartition eau/huile:** Non disponible

## PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:

**Point d'éclair:** (Vase ouvert Cleveland) > 180 °C (> 356 °F)

**Auto-inflammation:** Non disponible

**Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air):**

Inférieure : Sans objet

Supérieure: Sans objet

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Stabilité chimique:** Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.

**Incompatibilité avec d'autres produits:** Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Produits de décomposition dangereux:** Aucun connu (aucun présumé)

**Polymérisation dangereuse:** Aucun risque de polymérisation dangereuse.

**Sensibilité au choc mécanique:** Non.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES SUR LES EFFETS TOXIQUES

**Voies d'exposition probables :**

Les yeux, la peau, par ingestion ou par inhalation

**Toxicité aiguë**

**Irritation oculaire:** Ne devrait pas provoquer d'irritation aux yeux. Basé sur des données provenant de composants ou de matériaux similaires. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation.

**Irritation cutanée:** Ne devrait pas provoquer d'irritation selon les données provenant de composants ou de matériaux similaires. Un contact prolongé ou répété de la peau sans une bonne hygiène peut entraîner des troubles de la peau tels que l'acné.

**Irritations respiratoires:** Sur la base de données provenant de composants et de matériaux similaires, l'inhalation de vapeurs ou de brumes peut provoquer une irritation.

**Toxicité cutanée:** Devrait être d'une faible toxicité: DL50 > 5000 mg / kg (Lapin). Le risque de toxicité aiguë par absorption cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité orale:** Devrait être d'une faible toxicité : LD50: >5000 mg/kg (rat). Le risque de toxicité aiguë par absorption orale est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Sensibilisation cutanée:** Sur la base de données provenant de composants et de matériaux similaires, ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

### EXPOSITION CHRONIQUE:

**Toxicité chronique:** Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 1% dans ce produit soient un danger pour la santé.

**Cancérogénicité:** Ce produit contient des huiles minérales et/ou synthétiques qui ne sont pas cancérogènes selon des études en laboratoire avec des matériaux identiques ou similaires. Les huiles minérales et synthétiques ne sont pas classées comme cancérogènes par l'Agence internationale de recherche sur le cancer (CIRC). D'autres composants ne sont pas associés à des effets cancérogènes.

**Mutagénicité:** Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0,1% dans ce produit soient mutagènes ou génotoxiques.

**Toxicité sur la reproduction :** Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0,1% dans ce produit puissent causer une toxicité sur la reproduction.

**Tératogénicité:** Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0,1% dans ce produit puissent causer des anomalies congénitales.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :** Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :** Donnée non disponible

#### **INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:**

Aucun autre danger connu pour la santé.

### **SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### **ÉCOTOXICITÉ**

Cette substance est présumée nocive pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

**MOBILITÉ :** Non disponible

**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:** Cette substance n'est pas considérée comme immédiatement biodégradable. La mesure de la biodégradabilité est basée sur une évaluation des données des composants ou d'une substance semblable.

#### **POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :**

Facteur de concentration biologique : Non disponible

Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible

### **SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT**

Utiliser ce produit conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales.

### **SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode

ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

**Description d'expédition TC:** NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DU RÈGLEMENT SUR LE TMD.

**Description d'expédition OMI/IMDG :** NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU IMDG.

**Description d'expédition DOT:** NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DE 49 CFR

## SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:

01-1=IARC Groupe 1  
01-2A=IARC Groupe 2A  
01-2B=IARC Groupe 2B

Aucune composante de cette substance ne figure sur les listes officielles indiquées.

### INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Toutes les composantes sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : LIS (Canada), TSCA (États-Unis).

### CLASSIFICATION SIMDUT:

Ce produit n'est pas un produit contrôlé au sens de la réglementation canadienne sur les produits contrôlés.

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été préparée par Robert Maillette, chimiste le 25 avril 2017.

**Date de révision : 4 janvier 2024**

### ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
CAS - Numéro du Chemical Abstract Service	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
ACGIH - American Conference of Government Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration

**Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.**